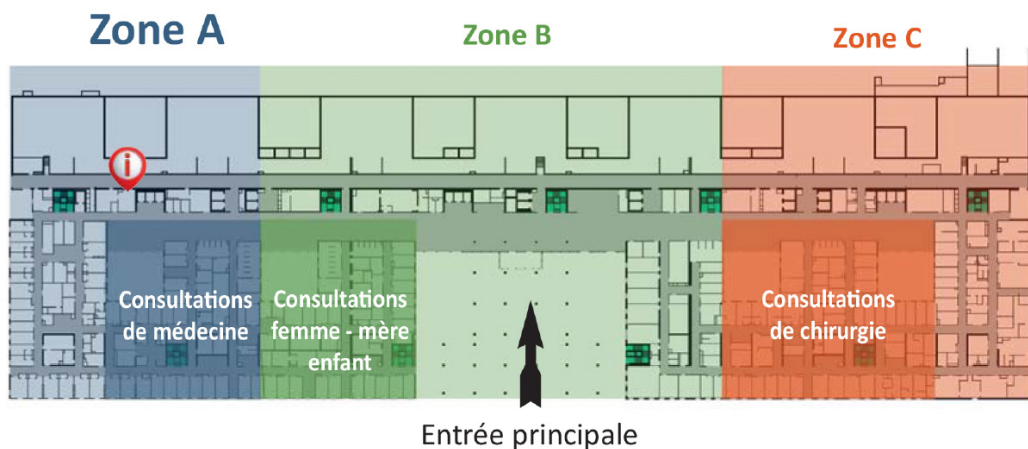


Antenne pharmaceutique de rétrocession

Dispensation et vente au public de médicaments

Pharmacie

Rez-de-chaussée - **Zone A** - Guichet U



Horaires d'accueil des patients externes

du lundi au vendredi : de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30

le samedi : de 9h00 à 12h00

Pour toute information :

03 84 98 26 60

nphar-retrocession@hnfc.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

LES DOCUMENTS À APPORTER

• Côté administratif

- ☐ Pièce d'identité (carte nationale d'identité – passeport – titre de séjour)
- ☐ Carte vitale ou attestation de droits ouverts
- ☐ Prise en charge mutuelle

Selon votre situation :

- ☐ Volet d'attestation pour la prise en charge à 100 % des soins en relation avec une Affection de Longue Durée (ALD)
- ☐ Carnet de soins gratuits pour les pensionnés ou victimes de guerre (article 115)
- ☐ Notification d'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- ☐ Volet de déclaration d'Accident du Travail (AT) en cas d'hospitalisation en lien avec celui-ci
- ☐ Notification d'ouverture de droit pour la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C)
- ☐ Notification d'ouverture de droit pour l'Aide Médicale d'État (AME)

• Côté médical

- ☐ Votre ordonnance
- ☐ Votre carnet de suivi (uniquement pour certains médicaments)

Si vous partez à l'étranger pour une durée supérieure à un mois, votre traitement peut vous être dispensé pendant la durée de votre séjour (max 6 mois, hors dispositions spécifiques mentionnées au CSP).

Votre médecin doit apposer sur votre ordonnance la mention « à délivrer en une fois pour départ à l'étranger ».

La dispensation des médicaments sera effectuée pour une durée maximale d'un mois renouvelable si besoin.

À votre arrivée :

1. Retirez un ticket en sélectionnant « pharmacie-rétrocession »
(La borne sont située en salle d'attente commune pharmacie/laboratoire-prélèvements)
2. Vous serez appelé par votre numéro de ticket affiché sur les écrans.
3. Une fois appelé, sonnez au guichet T et poussez la porte.

Le personnel de la pharmacie met tout en œuvre pour vous recevoir dans les meilleurs délais et un pharmacien peut vous recevoir sur rendez-vous pour un entretien pharmaceutique.

N'hésitez pas à les solliciter !